

**« 178 BARBER STREET »
SARL
Au capital de « 1.000.00 €
Siège social : 178 Boulevard du Maréchal Juin
78200 Mantes la Jolie
RCS Versailles 917 506 305**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 01/07/2025.

L'an deux mille vingt cinq
Et le premier juillet- à 15 heures,

Les associés e et propriétaires des 100 parts formant le capital de « 178 BARBER STREET » Société à Responsabilité limitée au capital de 1.000.00 Euros, dont le siège social est sis au 178 Boulevard du Maréchal Juin 78200 Mantes la Jolie, ont pris les décisions modificatives ci-après

Est présent :

- Monsieur Brahim ZBEIR
- Monsieur Jamal ZBEIR

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital social de la Société.

Il est indiqué que :

Monsieur Abdelkhalek DALALI est présent à l'assemblée, se porte acquéreur des parts appartenant à M. Brahim ZBEIR aux termes d'une cession de parts à intervenir au cours de la présente assemblée.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Brahim ZBEIR, Gérant de la société.

La Gérance dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article R223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément de la cession des parts,
- Démission de Monsieur Brahim ZBEIR de son poste de Gérant et nomination de Monsieur Abdelkhalek DALALI demeurant au 24 Rue Paul DEROULEDE 92600 Asnières-Sur-Seine en qualité de nouveau Gérant.
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

La collectivité des associés, conformément à la loi et aux statuts, décident d'agréer la cession des parts devant intervenir entre, M. Brahim ZBEIR en qualité de cédant et : Monsieur Abdelkhalek DALALI en qualité de Cessionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Les associés demandent une suspension de séance afin de pouvoir procéder aux dites cessions des parts. La Présidence accède à leur demande.

A 15 heures 30,

Les cessions des parts étant intervenues, le Président, ayant constaté que tous les associés sont présents, déclare que la séance peut reprendre.

DEUXIÈME RÉOLUTION

À la suite de la cession des parts intervenues entre M. Brahim ZBEIR et **Monsieur Abdelkhalek DALALI** l'assemblée accepte ce dernier en qualité de nouveau associé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Brahim ZBEIR de son poste de gérant et décide la nomination de Monsieur Abdelkhalek DALALI demeurant au 24 Rue Paul DEROULEDE 92600 Asnières-Sur-Seine qui accepte la qualité de Nouveau gérant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

Suite a la cession des parts et le changement de gérant intervenu ce jour, les associés décident de mettre à jour la répartition des parts et la mise à jour des statuts.

Les statuts sont mis à jour en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

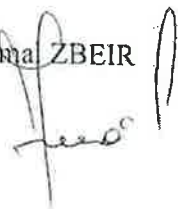
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18 heure.


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Jama ZBEIR




Brahim ZBEIR

Bon pour démission du poste de président

Bon pour démission du poste de président


Abdelkhalek DALALI

"Bon pour acceptation du poste de Gérant

Bon pour acceptation du poste de Gérant


*Certifié conforme
Le nouveau Gérant :
Abdelkhalek DALALI*

